

CHAUFFAGE & RÉNOVATION

PROPRIÉTAIRES, RÉSERVEZ

LES 15 ET 16 NOVEMBRE 2024



Avec le soutien de
suisse**énergie**

Le réglage de vos installations de chauffage peut vous faire économiser de l'énergie (~15%) et donc de l'argent!

Le passage aux énergies renouvelables et la rénovation de l'enveloppe de votre bâtiment aussi.

La commune vous accompagnera et vous soutiendra dans vos démarches par les actions suivantes :





Saint-Martin VS
european energy award



SOIRÉE D'INFORMATION

Vendredi 15 novembre 2024 | 18h – 20h | Saint-Martin | Salle bourgeoiale



Accueil

Introduction
Gaëtan Rossier,
Conseiller communal

Quelles sont les subventions du Programme Bâtiments ?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Exemple d'une rénovation locale

Pierre-André Seppey, Physeos
Roman Duprey, propriétaire

Comment financer ma rénovation ?

Reynald Quinodoz, Raffëisen
Patrick Bruttin, Service des contributions

Comment se faire conseiller ?

Le conseil incitatif « Chauffez renouvelable »
Yannick Bischoff, Facesud énergie

Comment régler simplement mon chauffage ?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Action « réglage du chauffage » et visites du lendemain

Sonia Morand, Conseillère Cité de l'énergie

Discussion, échanges, conclusion

Gaëtan Rossier, Conseiller communal

Remise du label Cité de l'énergie

Georges Ohana, Ambassadeur Cité de l'énergie

Action «réglage des chauffages» et visites de rénovation

Sonia Morand

- Soutien pour un réglage des chauffages
- Visites de bâtiments rénovés



Saint-Martin VS
european energy award

Soutien pour un réglage des chauffages

Hiver 2024/2025

- Estimation des coûts de réglage:
entre 500.- et 1'000.-
- Soutien de 300.- à 500.-
- Effet attendu: min. 15% d'économie
d'énergie

Liste d'inscription à disposition.

Documents sous: www.saint-martin.ch



ACTION D'HIVER

Réglez votre chauffage et économisez sur votre facture !



La commune, avec le soutien de SuisseEnergie, offre une subvention de CHF 300.- / bâtiment individuel ou CHF 500.- / immeuble pour régler et optimiser votre système de chauffage, durant cet hiver (nov. 2024 – mai 2025).

Afin d'évaluer l'effet de ce soutien, les propriétaires bénéficiaires s'engagent à transmettre leur consommation des hivers précédents ainsi que celle de l'hiver 2024/2025 d'ici mai 2025.

Si vous êtes intéressés par cette action, nous vous remercions de vous inscrire auprès de l'administration communale commune@saint-martin.ch ou de télécharger les documents ad'hoc sur le site internet de la commune www.saint-martin.ch.

Experts à votre disposition :

CECB+
Certificat énergétique des bâtiments
www.cecb.ch
Chauffez renouvelable
www.chauffezrenouvelable.ch

COMMUNE DE ST-MARTIN



MUNICIPALITÉ DE ST-MARTIN

Rue de l'Église 5 | CH - 1969 St-Martin
T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17
saint-martin.ch | commune@saint-martin.ch

Formulaire de demande de versement de subvention Optimisation énergétique des systèmes de chauffage hiver 2024/2025

Requérant (propriétaire)



Commune de St-Martin

Subvention communale pour l'optimisation du réglage du chauffage (action hiver 2024/2025) Indication sur l'installation de chauffage et les consignes de réglages



MUNICIPALITÉ DE ST-MARTIN

Rue de l'Église 5 | CH - 1969 St-Martin
T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17
saint-martin.ch | commune@saint-martin.ch

Formulaire de demande de subvention Optimisation énergétique des systèmes de chauffage hiver 2024/2025

Requérant (propriétaire)

Société : _____
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
NPA / Lieu : _____
Téléphone : _____
Email : _____

Prestataire (si connu)

Société : _____
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
NPA / Lieu : _____
Téléphone : _____
Email : _____

Bâtiment concerné par les prestations d'optimisation

Adresse : _____
N° de parcelle : _____
Année de construction : _____
 Habitation individuelle
 Résidence principale
 Habitation collective - Nombre d'appartements : _____
 Résidence secondaire

Agent énergétique¹ : _____
 Chauffage : _____ ☐ litres : _____ ☐ stère de bois : _____
 Eau chaude sanitaire (ECS) : _____ ☐ litres : _____ ☐ stère de bois : _____
 Chauffage et ECS ☐ kWh : _____ ☐ litres : _____ ☐ stère de bois : _____
 Chauffage et ECS ☐ kWh : _____ ☐ litres : _____ ☐ stère de bois : _____

Consommation 2022/2023 : _____
 Consommation 2023/2024 : _____

Pièce à joindre

- Offre de l'entreprise retenue pour réaliser les prestations d'optimisation (si disponible)

Remarques

La date de réception de la demande, datée, signée et munie de tous les documents exigés fait foi. Les dossiers incomplets seront retournés au requérant.
 L'encouragement au réglage des chauffages hiver 2024/2025 du 7 novembre 2024, disponible sur le site internet
 L'encouragement au réglage des chauffages hiver 2024/2025 du 7 novembre 2024, disponible sur le site internet
 L'encouragement au réglage des chauffages hiver 2024/2025 du 7 novembre 2024, disponible sur le site internet
 L'encouragement au réglage des chauffages hiver 2024/2025 du 7 novembre 2024, disponible sur le site internet



Cité de l'énergie

Saint-Martin VS
european energy award

Étapes pour le propriétaire et pour l'administration communale

Étape	Étapes	Documents	Propriétaires	Administration communale
1	Inscription (facultative – soirée 15.11.24)		① Compléter liste inscription	② Transmission des documents : directive, formulaire de demande de subvention, formulaire du chauffagiste et formulaire de demande de versement.
2	Demande de subvention	<ul style="list-style-type: none"> • Directive • Formulaire de demande de subvention 	③ Saisie du formulaire avec offre du chauffagiste et renvoi à la commune	④ Validation demande et transmission du formulaire de versement et de la check-list
3	Réglage du chauffage		⑤ Travaux de réglage	
4	Demande de versement	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande de versement • Check-list pour le chauffagiste 	⑥ Saisie du formulaire et renvoi à la commune avec : <ul style="list-style-type: none"> • check-list complétée • facture chauffagiste 	⑦ Validation de la demande de versement et versement de la subvention
5	Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier pour demander les consommations et actions faites 	⑨ Saisie du questionnaire	⑧ Transmission courrier ⑩ Bilan de l'action

Liste d'inscription à disposition.

Documents sous: www.saint-martin.ch



Visite de bâtiments rénovés

Samedi 16 novembre, 9h-12h



Cité de l'énergie

Saint-Martin VS
european energy award



CHAUFFAGE & RÉNOVATION

Visites de bâtiments privés rénovés à Saint-Martin
Samedi 16 novembre 2024 – 9h-12h



Portes ouvertes

Des propriétaires vous ouvrent leur porte pour vous présenter leurs rénovations.



Ils vous présenteront leur système de chauffage, les travaux de rénovation effectués, leurs coûts ainsi que ceux du remplacement de ces installations, les subventions reçues, ainsi que les diverses solutions techniques apportées afin de réaliser encore plus d'économies d'énergie.

Plus d'informations sur le site de la commune
www.saint-martin.ch

Experts à votre disposition :
CECB+ Certificat énergétique des bâtiments - www.cecb.ch
Chauffez renouvelable - www.chauffezrenouvelable.ch

Le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage au solaire thermique par une chaudière au bois, ou par une chaudière à pellets.

L'isolation du bâtiment et le remplacement des fenêtres.

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

BÂTIMENT 1

Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage au solaire thermique et au bois.
Isolation de l'appartement.
Adresse : Rue de Baunou 3. Parquer derrière l'église.
Tél : 076 233 56 49.



BÂTIMENT 2 :

Remplacement du chauffage à mazout par une chaudière à pellets. Isolation extérieure. Solaire photovoltaïque.
Adresse : Route des Freixes 8. Parquer derrière l'église.
Tél : 079 777 34 80.

Avant/Après



Plan à disposition. Voir aussi www.saint-martin.ch



Saint-Martin VS
european energy award



SOIRÉE D'INFORMATION

Vendredi 15 novembre 2024 | 18h – 20h | Saint-Martin | Salle bourgeoïsale

Discussion, échanges, conclusion Gaëtan Rossier



Accueil

Introduction
Gaëtan Rossier,
Conseiller communal

Quelles sont les subventions du Programme Bâtiments ?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Exemple d'une rénovation locale

Pierre-André Seppey, Physeos
Roman Duprey, propriétaire

Comment financer ma rénovation ?

Reynald Quinodoz, Raffeisen
Patrick Bruttin, Service des contributions

Comment se faire conseiller ?

Le conseil incitatif « Chauffez renouvelable »
Yannick Bischoff, Facesud énergie

Comment régler simplement mon chauffage ?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Action « réglage du chauffage » et visites du lendemain

Sonia Morand, Conseillère Cité de l'énergie

Discussion, échanges, conclusion

Gaëtan Rossier, Conseiller communal

Remise du label Cité de l'énergie

Georges Ohana, Ambassadeur Cité de l'énergie



Saint-Martin VS
european energy award



SOIRÉE D'INFORMATION

Vendredi 15 novembre 2024 | 18h – 20h | Saint-Martin | Salle bourgeoïsale

Remise du label Cité de l'énergie Georges Ohana, ambassadeur



Accueil

Introduction
Gaëtan Rossier,
Conseiller communal

Quelles sont les subventions du Programme Bâtiments ?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Exemple d'une rénovation locale

Pierre-André Seppey, Physeos
Roman Duprey, propriétaire

Comment financer ma rénovation ?

Reynald Quinodoz, Raffeißen
Patrick Bruttin, Service des contributions

Comment se faire conseiller ?

Le conseil incitatif « Chauffez renouvelable »
Yannick Bischoff, Facesud énergie

Comment régler simplement mon chauffage ?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Action « réglage du chauffage » et visites du lendemain

Sonia Morand, Conseillère Cité de l'énergie

Discussion, échanges, conclusion

Gaëtan Rossier, Conseiller communal

Remise du label Cité de l'énergie

Georges Ohana, Ambassadeur Cité de l'énergie



Saint-Martin VS
european energy award



Saint-Martin VS
european energy award